

FLASH

État Civil

Naissances

Le 29 décembre 2021, Léon, Pavel, Didier,
Guy Debregas et Marie Monin

Décès

Le 21 janvier 2022, Bernard Figueat
Le 27 janvier 2022, Michaël Vinay



RÉVISION DES BASES FONCIÈRES

La grosse partie des rentrées fiscales de la commune repose sur l'imposition du foncier bâti. Nous avons pris le parti de ne pas toucher en 2022 aux taux d'imposition. La part communale de ces impôts n'augmentera donc pas cette année. Par contre, la Direction des impôts nous a incité à réviser nos bases foncières. En effet, si nous nous comparons à d'autres communes appartenant à la même strate de population, nos bases sont très faibles. Nous allons donc nous assurer que l'ensemble du bâti sur le territoire communal (maisons, piscines, ateliers...) sont catégorisés correctement. Nous allons donc, pour chaque propriété, comparer la déclaration fiscale et l'existant. Ce travail est fastidieux, mais l'essentiel de nos ressources en dépend. Nous allons donc le mener à son terme. Si certains ont des biens à régulariser, n'hésitez pas à passer en Mairie pour le faire.

URBANISME RAPPEL SUR LES BONNES PRATIQUES

Tous travaux touchant à l'esthétique d'un bâtiment (pose de volets, modification d'ouverture, création de velux, extension...) et à son environnement (vérandas, pergolas, pose de grillage, pose de portail, piscine, création d'annexe...) doivent faire l'objet d'une demande préalable. Suivant la nature des travaux, cela se fera au travers d'une déclaration préalable de travaux (DP) ou d'un permis de construire (PC). Ceux-ci sont à déposer en Mairie et seront instruits par le service ADS de l'Agglo (à la lumière du PLU). Cette démarche est gratuite pour vous, mais obligatoire. Tous travaux illicites peuvent faire l'objet de recours de la part de la collectivité. N'hésitez pas à vous renseigner en Mairie et à consulter le Plan Local d'Urbanisme qui est présent sur le site internet de la commune.

FLASH

Les petites mains

Le retour des petites mains, tous les premiers samedis du mois à 14h, salle des associations. Couture, broderie, tricot... Partager un moment convivial avec un ouvrage personnel.



Barcelonne

COMMUNE DE LA DRÔME

LE COURRIER DE LA TOUR

Commune de Barcelonne
1, place de la mairie
26120 Barcelonne
[Tél.] 04 75 59 23 32
mairie.barcelonne@wanadoo.fr
barcelonne.fr

[Directeur de publication]

Patrick Brochier

[Rédacteur en chef]

Yannick Legendre

[Graphisme]

David Fraisse

janvier • février • 2022

Le courrier de la tour

LETTRE D'INFORMATION

barcelonne.fr  

reprise de concessions

Le cimetière de la commune de Barcelonne ne peut pas s'étendre.

Pour pallier à ce manque de place, l'équipe municipale a lancé deux procédures distinctes de reprise de terrain.

Reprise en terrain commun

Les sépultures en terrain commun n'ont pas de concession. L'espace est mis à disposition des familles à titre gracieux pour une durée de 5 ans. Cette disposition très ancienne vise à offrir aux plus démunis une sépulture décente.

Au bout de 5 ans et après information aux familles, la commune est en droit de "reprendre" le terrain commun, de procéder à l'exhumation des dépouilles que les familles ne souhaitent pas re-



prendre, puis de les déposer dans l'ossuaire communal.

Reprise de concession pour abandon

Les sépultures font l'objet d'une concession, accord entre la commune et le concessionnaire, de mise à disposition d'un espace commun, pour une durée déterminée. La concession est considérée comme un bien familial transmissible aux ayants-droits du

concessionnaire. La législation est très protectrice des familles en la matière.

La commune peut néanmoins "reprendre" les concessions si 3 conditions sont réunies : la concession est laissée à l'abandon par la famille, la concession a plus de 30 ans et aucune inhumation n'a été opérée depuis 10 ans. Ces travaux ont été réalisés du 15 au 23 novembre 2021. La campagne d'exhumation a été réali-



La mini pelle araignée avec laquelle l'équipe de l'entreprise agréée par l'état a réalisé les travaux.

sée dans la zone la plus ancienne du cimetière par une entreprise agréée par l'état. Elle a concerné 21 tombes (1890-1930 en majorité). 23 dépouilles ont été rassemblées puis déposées dans l'ossuaire. Les objets personnels (objets de piété, éléments vestimentaires) retrouvés ont été joints à chaque corps.

Un compte-rendu détaillé de cette campagne sera mis sur le site de la commune et consultable en mairie dans un deuxième temps.